

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-423-1932 Congé

n° 74-423-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 février 1932

Numéro JO

n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro

1 février 1932

TEXTE INTÉGRAL

un congé pour affaires personnelles de deux mois, à demi-solde, déchargée de tous accessoires, est accordé à l'askari de 5e classe des douanes Hassen Gouled, pour compter du 1er mars 1932.